

## RAPPORT DU COMITÉ DE PENSION DE LA SECTION LOCALE 764 NOVEMBRE 2008

---

Dans le rapport du comité de pension du mois d'avril 2008 à l'intérieur duquel je vous ai parlé du maximum annuel des gains admissibles (MAGA), je vous avais mentionné que dans un prochain rapport, je vous parlerais des formules de financement du régime de retraite, ce que je vais faire dans le texte qui suit. Le texte du régime de retraite pour les anciens membres des Lignes aériennes Canadien International est en deux parties. La partie principale du texte contient les règlements qui régissent l'après transition du régime (décembre 2001) et est en gros un miroir du texte et des règlements principaux du régime de retraite principal d'Air Canada et de l'AIMTA puisque ce texte fait référence à l'indemnisation. L'annexe A du texte contient les règlements de l'ancien régime de retraite des Lignes aériennes Canadien International qui sont utilisés pour régir le service ouvrant droit à pension et les prestations accumulées avant la transition.

Tout revenu accumulé dépassant le MAGA au cours des années applicables utilisées pour votre BAE36 (3 meilleures années de revenu) est calculé au taux de 2 % pour chaque année de service, pour les années de service créditées avant et après la transition. Toutes les années de service avant la transition sont calculées au taux de 1,4 % sous le MAGA alors que toutes les années de service après la transition sont créditées au taux de 1,75 %. **Les règlements d'Air Canada utilisent le MAGA durant la même période de temps que le BAE36 alors que les règlements des Lignes aériennes Canadien International utilisent le MAGA de vos 36 derniers mois de travail.**

Par exemple : Ron a commencé à participer au régime de retraite des Lignes aériennes Canadien International le 1<sup>er</sup> décembre 1983. Il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> décembre 2013 auquel moment il aura 30 ans (360 mois) de service ouvrant droit à pension soit 18 ans (216 mois) avec les Lignes aériennes Canadien International (décembre 1983 à novembre 2001) et 12 ans (144 mois) au sein d'Air Canada (décembre 2001 à novembre 2013). Ses revenus BAE36 s'élèvent à 67 052 \$ pour les années 2002, 2003 et 2004. La moyenne du MAGA de 2002 à 2004 s'élevait à 39 833 \$ et supposons qu'elle s'élèvera à 48 000 \$ de 2011 à 2013. Rappelez-vous que les règlements d'Air Canada utilisent le MAGA durant la même période que le BAE36, soit de 2002 à 2004 et que les règlements des Lignes aériennes Canadien International utilisent celui des 36 derniers mois travaillés, soit de 2011 à 2013.

La rente de retraite de Ron sera calculée en quatre parties qui seront additionnées ensemble pour connaître sa rente totale accumulée. Les 216 mois accumulés avec les Lignes aériennes Canadien International sont multipliés par 48 000 \$ et par 1,4 % ce qui équivaut à 1008 \$ par mois. Les 216 mois sont ensuite multipliés par 19 052 \$ (67 052 \$ - 48 000 \$) et par 2 % ce qui équivaut à 571,56 \$ par mois pour une rente totale de 1579,56 \$ par mois pour les 18 années de Ron auprès des Lignes aériennes Canadien International.

Les 144 mois de Ron accumulés chez Air Canada sont multipliés par 39 833 \$ et par 1,75 % ce qui équivaut à 697,08 \$ par mois. Ces 144 mois sont ensuite multipliés par 27 219 \$ (67 052 \$ - 39 833 \$) et par 2 % ce qui équivaut à 544,38 \$ par mois pour une rente totale de 1241,46 \$ pour les 12 années de Ron chez Air Canada. La rente totale de

Ron pour les 30 ans chez Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International sera de 2821,02 \$ par mois.

Bill, l'ami de Ron, a commencé à participer au régime de retraite d'Air Canada le même jour que lui, soit le 1<sup>er</sup> décembre 1983 et prendra sa retraite le même jour soit le 1<sup>er</sup> décembre 2013. La rente de Bill sera calculée en deux parties. Les 360 mois de service de Bill seront multipliés par 39 833 \$ et par 1,75 % ce qui équivaut à 1742,69 \$ par mois. Les 360 mois sont ensuite multipliés par 27 219 \$ (67 052 \$ - 39 833 \$) et par 2 % ce qui équivaut à 1360,95 \$ par mois pour une rente totale de 3103,64 \$ par mois pour les 30 ans de service de Bill chez Air Canada.

Récapitulons, vos mois de service total multipliés par vos 36 meilleurs mois de revenus moyens (ou 3 ans) multipliés par la formule applicable vous donnent votre rente mensuelle.

Si vous prenez votre retraite avant l'âge de 55 ans ou avec moins de 80 points (âge + service ouvrant droit à pension), des pénalités s'appliquent pour réduire votre rente après que ces calculs pour trouver votre « rente totale accumulée » aient été faits. Ces pénalités vous seront expliquées dans un autre rapport. Vous pouvez me joindre plus facilement par courriel à [pres764@telus.net](mailto:pres764@telus.net) pour toute question ou inquiétude que vous pourriez avoir.

Le tout respectueusement soumis,

Christopher Hiscock  
Président du comité de pension de la section locale 764